



DME

Division des Moyens et des
Élèves
Chef de Division
Valérie VIDAL

Affaire suivie par
Audrey CHAPTAL

Téléphone
04 66 49 51 04
Télécopie
04 66 49 15 81
Courriel
audrey.chaptal
@ac-montpellier.fr

Mende, le 13 octobre 2010

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames les Directrices d'école
Messieurs les Directeurs d'école
S/c
Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale
Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Objet : Base d'observation des accidents scolaires (BAOBAC)

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement souhaite chaque année disposer d'éléments statistiques relatifs aux accidents dont les élèves sont victimes.

L'enquête mise en place depuis 1996 permet d'établir une analyse approfondie des accidents des élèves survenant dans les établissements scolaires. Les données des années précédentes figurent dans les rapports de l'Observatoire rendu public au mois de janvier puis sur son site internet (www.education.gouv.fr/syst/ons/).

Afin de mesurer l'évolution des caractéristiques des accidents, l'observation est reconduite pour l'année scolaire 2010/2011 dans des conditions identiques.

La saisie des informations se fait directement sur l'application BAOBAC à l'adresse <http://enquetes.orion.education.fr/baobac/primaire>

Je vous demande également de fournir une copie de la saisie ainsi que l'imprimé papier dûment complété, et les certificats médicaux des élèves, au service de la DME de l'Inspection Académique.

Si l'école ne possède pas de connexion Internet, je souhaiterais que le formulaire ci-après renseigné soit transmis comme les années précédentes à l'Inspection Académique, si possible dans les jours qui suivent l'accident. Ce formulaire ne doit pas comporter d'indications nominatives.

Un accident ne doit être signalé que s'il entraîne au minimum une consultation médicale ou hospitalière.

Sur la base des données ainsi recueillies, l'Observatoire recherchera les types d'accidents les plus fréquents de façon à pouvoir proposer des mesures susceptibles d'améliorer la sécurité des élèves.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la mise en œuvre de cette opération de recensement qui ne prend en compte que les accidents de l'année scolaire 2010/2011 (hors trajet domicile-école).



François Lacan

PJ : Formulaire de saisie